

## CATALOGUE

# ACCOMPAGNEMENT & FORMATION

Création et reprise d'entreprise

2025

## Réussissez la création et le développement de votre entreprise avec BGE!

Gagnez en autonomie et montez en compétences avec l'offre formation - accompagnement pour les entrepreneurs proposée par BGE. Quel que soit votre projet et votre profil nous avons la solution adaptée à votre besoin.

### Faites le choix de l'efficacité!

Comme Marie et les 68 000 personnes ayant suivi un parcours de formation et/ou d'accompagnement chez BGE en 2024.



« J'ai suivi une formation de 6 semaines en création d'entreprise et sans BGE je suis certaine que je ne me serai pas

lancée. Ils m'ont rassurée, ils m'ont aidé

à construire mon business plan, ils m'ont aussi présenté des interlocuteurs comme des banquiers et des assureurs et sans cet accompagnement, je n'en serai pas là aujourd'hui. » Marie Billard – Cheval Pro (89)

### Pourquoi choisir BGE Aura?

#### Investissement durable

Acquérir des compétences entrepreneuriales transversales est un facteur clé pour créer une entreprise et réussir.

### Qualité & expertise

BGE est un organisme de formation spécialisé en création d'entreprise depuis plus de 40 ans. Toutes les structures BGE répondent au décret qualité de 2015, sont référencées Datadock et certifiées Qualiopi.

### Expérience

Des conseillers-formateurs spécialisés et rigoureusement

### Sur mesure

L'accompagnement et la formation sont personnalisés pour s'adapter à votre réalité et vos besoins (présentiel / distanciel/court / long / individuel / collectif...)

### · Accompagnement dans la durée

Les conseillers-formateurs de BGE sont à vos côtés tout au long de votre parcours (en amont de la réflexion, pour accompagner la création, en aval pour sécuriser et développer votre activité).

### Proximité

29 lieux d'accueil vous sont proposés pour vous faciliter l'accès à la formation.

### Résultats

Être accompagné par un professionnel favorise la pérennité de son entreprise (80 % de pérennité à 3 ans pour les entreprises créées après un accompagnement par BGE, contre 70 % pour la moyenne nationale).



Voilà 11 ans que j'évolue au sein de la structure, en collectif (formation courte, longue) ou en accompagnement individuel. Un constat : nous avons à cœur de faire du sur-mesure et de monter avec vous le projet à la bonne dimension et qui correspond à vos ambitions !
Emilie Grondin-Fleury – conseillère BGE Aura

### Modalités de prise en charge

Que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi ou agent de la fonction publique, de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos formations (partiellement ou totalement). Notre équipe définira avec vous, au vu de votre situation, les modalités de financement envisageables et vous accompagnera dans toutes les démarches à effectuer.

### Une équipe à votre écoute

- Vous hésitez entre plusieurs formations ?
- Vous souhaitez concevoir un parcours sur mesure ?
- Vous voulez en savoir plus sur les démarches à accomplir?

Notre équipe est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.





### Mobilisez votre CPF pour créer et développer votre entreprise !



Retrouvez l'expertise BGE sur la nouvelle appli MonCompteFormation qui vous permet de consulter vos droits à la formation professionnelle, réserver et payer avec votre CPF les formations qui vous intéressent.

Pour découvrir nos offres de formation disponibles sur MonCompteFormation, utilisez notre tuto vidéo :



Téléchargez l'application MonCompteFormation ou rendez-vous sur le site web www.moncompteformation.gouv.fr





## **FORMATION**

**Emergence** 

**Anté-création** 

### **Certification Qualiopi**

### Marque de certification qualité des prestataires de formation.

### La marque « Qualiopi » vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès de nos bénéficiaires.

Les structures BGE se sont engagées dans Qualiopi et ont toutes reçu la labellisation avant la date butoir.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**ACTIONS DE FORMATION** 

Ainsi vous allez trouver un certain nombre de formations dans notre catalogue qui sont certifiées et d'autres prestations qui correspondent à des accompagnements, qui n'entrent pas dans le cadre de la certification Qualiopi.

Ces accompagnements par leur format spécifique (suivi à la demande, point ponctuel, rencontre en entreprise du chef d'entreprise...) répondent également à des critères fixés par nos financeurs, à un cadre de marché ou encore aux exigences qualités du réseau BGE .

### Formation ou accompagnement, quelles sont les différences?

### **Formation**

### L'approche par compétences :

Qu'il soit question de formation individuelle ou de formation en collectif, lorsqu'il est indiqué FORMATION, c'est l'approche par compétences qui prime.

La formation respecte les critères d'évaluation Qualiopi et permet à nos entrepreneurs d'acquérir des compétences entrepreneuriales.

« Cette première formation (formation émergence Activ Créa France Travail) m'a permis de conforter mon choix et d'accéder rapidement à une autre formation courte à la création d'entreprise (formation courte France Travail » Avril C., Clermont-Fd, novembre 2022 - enquête de satisfaction de formation Activ Créa, France Travail

### Accompagnement

### Les accompagnements correspondent à de l'application projet :

est indiqué accompagnement, c'est l'application projet qui prime.

L'accompagnement en post-créa Agefiph par exemple, qui concerne les chefs d'entreprise en situation de handicap, entre dans un cadre de marché fixé par l'Agefiph. Ce cadre permet de s'adapter aux besoins du chef d'entreprise, identifiés l'entrepreneur ou son conseiller-formateur référent. Ainsi certains chefs d'entreprise auront des besoins en communication très ponctuels, d'autres d'entreprise pourront être confrontés à des problèmes trésorerie... gestion, de Ces pourront donner lieu à un problématiques accompagnement plus dense et/ou plus réguliers : c'est ce que l'on appelle « l'application projet ».

« Car je suis bien accompagné et soutenu » Mickael P., Moulins (03), décembre 2022 enquête de satisfaction d'accompagnement Postcréa Agefiph

### Handicap

Notre organisme de formation est sensibilisé aux problématiques liées au handicap et nous mettons tout en œuvre pour adapter notre approche et notre pédagogie à chaque situation de handicap.

Pour toute question, contactez notre référent handicap au 04 73 35 12 39.

« Référente professionnelle et impliquée, conseils personnalisés, accueil sympathique et chaleureux, contenu de qualité et pertinent, utile pour la construction de mon projet ». Camille C., Clermont-Fd, février 2023 - enquête de satisfaction de formation Agefiph.

### Activ' Créa émergence



### Objectifs de la formation

Analyser l'opportunité d'un projet de création / reprise d'entreprise Construire un plan d'actions personnalisé

#### **PROGRAMME - UN PARCOURS EN 3 ETAPES**

### L'entretien de diagnostic

Vous rencontrez le référent qui vous accompagnera tout au long de votre parcours. Vous exposez votre situation personnelle et professionnelle, vos motivations et explorez ensemble les freins et leviers à la mise en œuvre de votre projet. A l'issue de ce rendez-vous, 3 options :

La création/reprise d'entreprise n'est pas une opportunité pour vous. Vous préférez reprendre votre recherche d'emploi.

Votre projet est déjà très avancé et vous avez les clés pour concrétiser, en autonomie ou via une autre modalité d'accompagnement.

Votre idée mérite d'être approfondie. Vous poursuivez.

### Le parcours personnalisé

C'est l'occasion de trouver une idée, mieux cerner votre projet et développer votre posture entrepreneuriale. Construit sur mesure avec votre référent, cette étape peut être ponctuée : d'ateliers collaboratifs pour enrichir votre projet, de mises en situation pour vous imaginer chef d'entreprise, de rendez-vous individuels pour être écouté et orienté, d'échanges avec des entrepreneurs pour développer votre réseau, de ressources digitales pour comprendre la création d'entreprise.

Au terme de ces explorations, votre projet prend forme et vous disposez d'une vision claire sur les actions à mener

### L'ENTRETIEN DE BILAN

En collaboration avec votre référent, vous évaluez si les conditions sont réunies pour poursuivre ou non dans votre projet d'entreprise. Que vous décidiez de vous réorienter vers une recherche d'emploi ou de vous lancer dans la création/reprise d'entreprise, ce service vous aura permis de mieux appréhender votre avenir.

A l'issue de ce rendez-vous, votre référent vous remet votre passeport Activ'créa émergence. Il synthétise votre parcours, vos compétences et un plan d'action. Ce sera un outil précieux pour vos démarches futures

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

3 ateliers collectifs (3 x 1h30) / 1 entretien intermédiaire: 1h / 3 entretiens individuels: 3 x 1h30 mn

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Un « PASSEPORT » complété et commenté comportant un plan d'actions personnalisé.



Pris en charge pour les demandeurs d'emploi





satisfaction 2023



### **Public**

Demandeur d'emploi, inscrit à France Travail



### Prérequis

Maîtriser les savoirs de base : français, informatique, capacité rédactionnelle



### Durée de la prestation

10 h sur 3 mois maximum



### Dates et lieux de la prestation

Dates fixées auprès de France Travail.

En moyenne 250 plages d'accueil par mois sur toutes sur les antennes de BGE Aura situées dans l'Allier, la Loire, la Haute-Loire et le Puy de Dôme

### Modalités d'accès

Entretien individuel de diagnostic

### Délais d'accès

Inscription auprès de votre conseiller France Travail ou vous-même directement sur votre espace en ligne France Travail



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous





## Formation préparer sa création et reprise d'entreprise



### Objectifs de la formation

Valider la pertinence d'un projet de création / reprise d'entreprise Construire son plan d'affaires Elaborer son plan d'actions

### **PROGRAMME**

Vous recherchez de l'aide pour être conseillé, élaborer votre business plan, choisir votre statut juridique, définir ma stratégie commerciale, connaître les dispositions réglementaires de ma future activité, faire une étude de marché, connaître les financements et partenaires mobilisables.

L'accompagnement est assuré par des experts de l'entrepreneuriat, labellisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont fait partie BGE Aura.

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel

Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan

Accès à la plateforme Mon Bureau Virtuel

Ateliers collectifs mobilisables

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

1 plan d'affaires est réalisé

1 feuille de route est construite

92,3 % taux de satisfaction



### **Tarif**

Pris en charge par la Région + FSE + BGE AURA \*

\*L'intégralité des coûts de cette formation sur-mesure est pris en charge par l'Union européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et BGE Aura.



### Financeurs:









### **Public**

Porteur de projet de création ou reprise d'entreprise situé en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment les demandeurs d'emploi



### Prérequis

Maîtriser les savoirs de base : français, informatique, capacité rédactionnelle

Vous êtes titulaire des formations et/ou diplômes nécessaires à l'activité envisagée.

A noter : si vous avez envie d'entreprendre mais pas d'idée d'activité, vous pouvez bénéficier d'Activ'Créa de France Travail

### Modalité d'accès

Entretien individuel de diagnostic



### Durée de la prestation

**10h d'accompagnement** individuel sur 6 mois en moyenne



### Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil sur toutes les antennes de BGE

### Délais d'accès à la formation

Nous vous répondons dans un délai de 15 jours ouvrés



### Intervenants

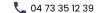
Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET <u>Julie.benet@bge-aura.fr</u>
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous









### **Construire et conduire** un projet entrepreneurial



Mesurer l'adéquation personne-projet

Réaliser une étude de marché

Préfigurer une stratégie marketing et commerciale

Choisir des outils de communication

Etablir un prévisionnel économique et financier

Choisir un statut juridique

Présenter un projet entrepreneurial à l'oral

### Objectifs de l'apprentissage

Décrire un projet entrepreneurial mettant en valeur l'adéquation avec le profil d'entrepreneur

Réaliser un plan d'actions personnel optimisant les chances de réussite

Identifier la réglementation liée à un projet entrepreneurial

Recueillir des informations sur le marché

Construire une offre qui répond aux besoins des clients

Reconstituer un chiffre d'affaires prévisionnel

Associer des outils de communication à un objectif de communication et à une cible

Rédiger un message de communication adapté à un type de clientèle et à un support de communication

Calculer un prix de vente en lien avec un prix de revient

Construire un plan de financement

Construire un compte de résultat prévisionnel

Construire un plan de trésorerie

Argumenter les choix d'une forme juridique

Identifier les démarches et formalités administratives nécessaires à la création ou à la reprise d'une entreprise

Construire un argumentaire de promotion articulant une ébauche de proposition de valeur et les critères de choix des aspects juridiques

Structurer les contenus du pitch

### Certification





### **Public**

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise quel que soit le secteur d'activité



### Prérequis

Parler, lire et écrire le français

Effectuer les 4 opérations de base en mathématiques

Utiliser couramment les outils bureautiques



### Durée de la formation

91 à 100 heures





### Dates et lieux de la formation

### **Prochaines sessions:**

À Clermont-Ferrand, du 03/11 au 19/12/2025 A Vichy, du 17/11/2025 au 06/01/2026

### Délais d'accès à la formation

Prise en charge de votre demande d'accès à la formation sous 48h.

Voir page suivante



1900€



**Financeurs** 



taux de satisfaction: process en cours





### **Construire et conduire**

### un projet entrepreneurial

### **PROGRAMME**

Projet professionnel et projet de vie, description de son projet : points forts et faiblesses

Elaboration du plan d'actions d'un projet

Les outils de l'étude de marché, confrères, fournisseurs et prescripteurs

La règlementation de l'activité

Analyse des besoins de la clientèle et l'identification de cibles

Définition du positionnement de l'entreprise, segmentation du

Stratégie marketing ou marketing mix, stratégie commerciale

Evaluation du chiffre d'affaires prévisionnel

Définition des objectifs, des grands principes et des missions de la communication, les bases de l'identité visuelle

Les outils de communication

Présentation de l'activité et structuration de son message

Le plan de financement, le chiffre d'affaires prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel, le seuil de rentabilité

Le plan de trésorerie

Le choix du statut juridique, la fiscalité des entreprises et des entrepreneurs

Le volet social et démarches à réaliser, le Centre de Formalités des Entreprises, les autres aspects juridiques et démarches à réaliser

Technique de présentation orale d'un Business Plan

### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Formation collective en présentiel ou en e-learning distanciel

Individualisation des parcours

Temps tutoré et soutien personnalisé en entretiens individuels

Apports méthodologiques

Application au projet

Accès au bureau virtuel BGE + à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Un rapport et un entretien dans le cadre d'un jury

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence.



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET <u>Julie.benet@bge-aura.fr</u> 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous





### Certification 🔗





### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Mesurer l'adéquation personne-projet
- Réaliser une étude de marché
- Rechercher les textes réglementaires
- Préfigurer une stratégie marketing et commerciale
- · Choisir des outils de communication
- Etablir un prévisionnel économique et financier
- Choisir son statut
- Planifier les démarches administratives pour la création
- Présenter un projet à l'oral

### **Programme**

### Mesurer l'adéquation personne-projet

- · Projet professionnel, projet de vie
- Forces /Faiblesses, compétences du dirigeant

#### Réaliser une étude de marché

- · Outils étude de marché, concurrence, fournisseurs
- Besoin client, réglementation activité

### Préfigurer une stratégie marketing et commerciale

- Positionnement de l'entreprise
- Segmentation du marché
- Stratégie marketing et commerciale
- Chiffre d'affaires prévisionnel

### Choisir des outils de communication

- · Objectifs communication, principes de communication et missions communication
- Identité visuelle
- Stratégie communication et messages / Supports
- · Communication sur le web

### Etablir un prévisionnel économique et financier

- Le plan de financement, le compte de résultat prévisionnel, le plan de trésorerie.
- Plan de recherche économique et financier

### Choisir le statut

- Les statuts juridiques; régimes d'imposition, protection sociale dirigeant
- Organisation future et démarches création

### Présentation de projet

· Argumentaire projet, pitch entrepreneur, business plan, soutenance orale

### Nature des travaux demandés

Le stagiaire sera amené à produire des documents en lien avec son projet de création d'entreprise : un business model Canvas, un recueil de données sur le marché, un prévisionnel économique et financier, un plan d'actions, une liste des démarches de création... pour une durée estimée à 87 heures.

Des quizz tout au long du parcours.

Découpage et temps détaillés au verso.

### Modalités d'évaluation

Les productions de l'entrepreneur permettent d'apprécier sa compréhension et l'acquisition des compétences visées : construction d'un plan d'action, d'un plan de communication, formalisation du modèle économique, réalisation du prévisionnel

- Des évaluations des acquis en cours de formation (exercices, quiz).
- A l'issue du parcours de formation, le candidat présentera un livrable (business plan) à un jury en vue d'obtenir la certification
- Une évaluation de la satisfaction de l'apprenant à chaud (questionnaire en ligne)
- Une évaluation de la satisfaction de l'apprenant à froid (questionnaires en ligne)

### Modalités d'assistance pédagogique

La formation alterne des séquences asynchrones à distance et un tutorat sous forme de rdv individuels. Un formateur réalise un suivi des questions sur la plateforme LMS (Learning Management System) par mail ou téléphone (soit 48h maximum).

### Modalité de l'assistance technique :

Par mail : contact@bge-aura.fr Par téléphone 04 73 35 12 39 Réponse en 48h maximum (hors weekend)

Voir page suivante



Tarif

Formation prise en charge CPF -

Pour en savoir plus, contactez-nous! BGE AURA

taux de satisfaction : process en cours

### **Format**

Parcours 100% en ligne individuel



### **Public**

Toute personne ayant un projet de création d'entreprise quel que soit le secteur d'activité

Tout entrepreneur qui a besoin de consolider son entreprise

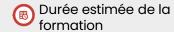


### Pré-requis

Parler, lire et écrire le français Réaliser les quatre opérations de base en arithmétique Utiliser couramment les outils bureautiques



- Avoir l'équipement nécessaire pour suivre une formation à distance : ordinateur, connexion Internet et webcam.
- Pack Office ou suite bureautique libre compatible Office
- Un casque est recommandé.
- Accès à l'outil Teams ou autre pour les rdv de tutorat.



91 à 100 heures Formation 100 % à distance



### Dates la formation

Entrées et sorties permanentes Ecrivez-nous : contact@bge-aura.fr

### Délais et modalités d'accès

Prévoyez un minimum de 1 mois pour accéder à la formation. Sous réserve de la prise en charge du financement



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.





Séquence	Objectif	Activités	Durées estimées en heures	planning
Module 0	Accueil Présentation des modules et des travaux attendus	FORMAT Vidéos &	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING
1	Présentation des outils et des personnes ressources	lecture	1 heure	Avant le tutorat
2	Lancement de la formation, Accueil	individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 1	Mesurer l'adéquation personne-projet Élaborer une description réaliste de son projet entrepreneurial en tenant compte du marché, des	FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING
	ressources et des enjeux. Définir des objectifs personnels et professionnels en lien avec un projet et s'assurer de leur			
	faisabilité.			
	ldentifier et analyser les contraintes liées à l'activité et à un contexte personnel afin d'anticiper les impacts sur le projet.	Vidéos &		Organisation libre
3	Repérer et valorisér les points forts de son projet pour en renforcer la viabilité et la différenciation.	exercices et quizz	7 heures	Suivi et réalisation en
	Détecter les faiblesses de son projet et envisager des actions pour en limiter les effets. Auto-évaluer ses forces et ses faiblesses en tant que porteur de projet et comprendre leur influence			autonomie
	sur la réussite de l'entreprise. Construire un plan d'action cohérent en tenant compte des atouts et des points d'amélioration			
	identifiés.			
4	Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et ajustement du plan d'action.	Tutorat individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 2	Réaliser une étude de marché	FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING
	Comprendre le marché et ses acteurs Identifier les règles et réglementations applicables à une activité			
5	ldentifier le cadre réglementaire applicable à l'activité envisagée et en évaluer l'impact sur le projet.	Vidéos & exercices	12 heures	Organisation libre
	Vérifier la conformité légale et la capacité à exercer l'activité selon les exigences réglementaires en		12 1100100	organisation iibro
	vigueur Effectuer une recherche documentaire pertinente sur le secteur d'activité			
6	Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et ajustement du plan d'action.	Tutorat individuel	1 heure	Créneau à définir
	Analyser le marché et identifier les acteurs clés (concurrents, partenaires, clients, fournisseurs)	Vidéos &		Organisation libre
7	influençant l'activité. Présenter de manière synthétique le projet entrepreneurial en mettant en avant son	exercices	6 heures	Suivi et réalisation en
	positionnement et ses énjeux.  Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et	et quizz		autonomie
8	ajustement du plan d'action.	individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 3	Préfigurer la stratégie marketing et commerciale  Appliquer une méthodologie rigoureuse pour élaborer une stratégie marketing et commerciale.	FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING
	Calculer un chiffre d'affaires prévisionnel avec une méthode adaptée.	\/:-		Organisation libre
9	Sélectionner des moyens commerciaux cohérents avec le projet et son secteur. Définir une cible prioritaire en lien avec l'offre de produits ou services.	Vidéos & exercices	12 heures	Suivi et réalisation en
	Déterminer un prix de vente en utilisant une méthode de calcul appropriée. Choisir une zone d'implantation en fonction des besoins et des spécificités du projet.	et quizz		autonomie
	Identifier les conditions essentielles à la réussite de la stratégie marketing et commerciale.			
10	Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et ajustement du plan d'action.	Tutorat individuel	1 heure	Créneau à définir
	EVALUATION MI-PARCOURS	FORMAT Tutorat	DURÉE ESTIMÉE	
Nodulo 4	Etat des lieux de l'avancement du parcours, évaluation des acquis et ajustement du plan d'action	individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 4	Choisir des outils de communication  Identifier les outils de communication adaptés pour promouvoir le projet.	FORMAT Vidéos &	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING Organisation libre
12	Sélectionner des outils de communication cohérents avec les objectifs et la cible visée. Repérer les médias et réseaux sociaux pertinents pour diffuser ses messages.	exercices	4 heures	Suivi et réalisation en
	Choisir un média et un réseau social en adéquation avec la stratégie de communication.	et quizz		autonomie
13	Analyse des productions réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et ajustement du plan d'action.	Tutorat individuel	1 heure	Créneau à définir
	Rédiger des messages de communication adaptés aux supports de diffusion.	Vidéos &		Organisation libre
14	Mettre en avant les points forts du projet à travers des messages clairs et percutants. Établir une identité visuelle complète et cohérente avec l'image du projet.	exercices et quizz	3 heures	Suivi et réalisation en
15	Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et	Tutorat	1 heure	autonomie  Créneau à définir
Module 5	ajustement du plan d'action.  Etablir un prévisionnel économique et financier	individuel FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	
Module 5	Identifier les besoins financiers et les principales sources de financement du projet.	FORWAT	DOREE ESTIMEE	PLANNING
	Élaborer un plan de financement équilibré en listant les emplois et les ressources. Déterminer les principaux coûts et sources de revenus de l'activité.	Vidéos &		Organisation libre
16	Réaliser un compte de résultat prévisionnel en respectant les exigences de l'exercice.	exercices	15 heures	Suivi et réalisation en
	Calculer avec précision le prix unitaire moyen d'un produit. Recenser et différencier les coûts fixes et variables supportés par l'entreprise.	et quizz		autonomie
	Expliquer et appliquer une méthode de calcul du seuil de rentabilité.  Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et	Tutorat		
17	ajustement du plan d'action.	individuel	1 heure	Créneau à définir
18	Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et ajustement du plan d'action.	Tutorat individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 6	Choisir le statut de l'entreprise Identifier les critères de choix d'un statut juridique et fiscal adapté au projet.	FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	
10	Analyser les implications juridiques et fiscales du statut choisi sur la responsabilité, la situation	Vidéos &		Organisation libre
19	personnelle et les objectifs de l'entrepreneur. Connaître et respecter la chronologie des étapes de création d'une structure juridique.	exercices et quizz	21 heures	Suivi et réalisation en autonomie
	Lister les démarches et formalités administratives nécessaires à la création de l'entreprise.  Analyse des productons réalisées, identification des acquis, réponse aux questions, suivi et	Tutorat		
20	ajustement du plan d'action.	individuel	1 heure	Créneau à définir
Module 7	Présenter un projet entrepreneurial à l'oral Présenter les éléments clés du projet : proposition de valeur, clientèle cible et taille du marché.	FORMAT	DURÉE ESTIMÉE	PLANNING
	Réaliser un pitch efficace en utilisant des arguments synthétiques et convaincants, avec une aisance orale.			Présentation orale du
21	Mettre en avant la cohérence entre le porteur de projet et son entreprise en valorisant les atouts et	Vidéos & exercices	7 heures	projet entrepreneurial
	motivations. Justifier le choix du statut juridique et du dirigeant en cohérence avec le projet.	et quizz		d'une durée 10 minutes
1				
	Décrire une méthodologie de gestion du projet structurée et adaptée au secteur et aux objectifs.			
22	Analyser concrètement les conditions de réussite et les atouts du projet entrepreneurial.	Tutorat	1 heure	Créneau à définir
22		Tutorat individuel Tutorat	1 heure	Créneau à définir

### Piloter et faire évoluer sa micro-entreprise



### Objectifs de la formation

- Anticiper le niveau d'imposition et de cotisations sociales
- S'affilier au régime microentreprise
- Mettre en œuvre l'organisation administrative et comptable
- Piloter l'activité en microentreprise à partir d'indicateurs simples
- Identifier les potentiels axes de développement
- Décider de l'opportunité de changer le régime fiscal
- Réaliser les démarches et formalités pour changer le régime

#### **PROGRAMME**

### ARGUMENTER LE CHOIX DE LA MICRO-ENTREPRISE

- · Définition de la micro-entreprise
- · Seuils de la micro, seuils de TVA
- · Activités en micro-entreprise et activités exclues
- Exercice de la micro à titre principal et à titre secondaire
- · Régime micro-social
- · Régime micro-fiscal

### Piloter une micro-entreprise

- · Facturation, livres comptables
- · Protection sociale
- Loi de handicap 2005 ; catégories de handicap ; types d'impact en lien avec les différentes catégories de handicap

### Argumenter le changement de régime

- · Indicateurs et tableaux de bord
- · Loi handicap de 2005 et différentes catégories de handicap
- · Matrice produit/client; prévisionnel financier
- · Mécanisme de la TVA
- · Sortie du régime de la micro-entreprise
- · Autres formes juridiques
- · Liste des institutions

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- · Formation collective en présentiel
- · Individualisation des parcours
- Temps tutoré et soutien personnalisé en entretiens individuels
- · Apports méthodologiques
- · Application au projet
- · Accès au bureau virtuel BGE + à un plan d'affaires en ligne

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit + jury de certification

taux de satisfaction · process en cours







### **Public**

Créateurs d'entreprise Dirigeants de micro-entreprise



### Prérequis

- Parler, lire et écrire le français
- Effectuer les quatre opérations de base en mathématiques : addition, soustraction, multiplication, division



### Durée de la prestation

### 3 jours / 21 heures





### Dates et lieux de la prestation

### **Prochaines sessions**

- Du 07/10/25 au 30/10/25 à Clermont-Fd Du 10/11/25 au 04/12/25 à Clermont-Fd
- Du 01/12/25 au 23/12/25 à Clermont-Fd
- Du 15/09/25 au 09/10/25 à St-Etienne
- Du 18/11/25 au 15/12/25 à St-Etienne Du 18/11/25 au 15/12/25 à Roanne
- Du 13/10/25 au 06/11/25 à Vichy

### Délais d'accès à la formation

Prise en charge de votre demande d'accès à la formation sous 48 h



### Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous



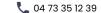
Tarif

750€



Financeurs









### Développer la visibilité d'une entreprise sur les réseaux sociaux



### Objectifs de la formation

- Créer un profil accessible à tous sur un réseau social
- Créer des communautés sur un réseau social
- Rédiger des contenus accessibles sur un réseau social
- Gérer la e-reputation sur un réseau social



### Objectifs de l'apprentissage

- Formaliser des objectifs de communication sur les réseaux sociaux
- Paramétrer un compte professionnel
- · Activer les fonctionnalités du réseau social
- Etablir un calendrier de publication en lien avec des thématiques
- Préparer des contenus accessibles
- Rédiger un contenu avec accroche et appel à l'action
- Rédiger des contenus en utilisant un langage adapté à ma cible
- Repérer les publications engageantes
- Construire des réponses aux commentaires hostiles
- · Construire une trame de reporting avec des indicateurs
- · Analyser l'audience de réseaux sociaux







### **Public**

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise quelque soit le secteur d'activité



### Prérequis

- Parler, lire et écrire le français
- Utiliser couramment les outils bureautiques et être équipé d'un ordinateur



### Durée de la prestation

### 2 jours / 14 heures





### Dates et lieux de la prestation

- Du 25/09 au 02/10/2025 à Clermont-Ferrand
- Du 23/10 au 08/10/2025 à Clermont-Ferrand
- Du 17/10 au 18/11/2025 à Lyon 3

### Délais d'accès à la formation

Prise en charge de votre demande d'accès à la formation sous 48 h



600€



Financeurs









### Développer la visibilité d'une entreprise sur les réseaux sociaux

### **PROGRAMME**

- Présentation de réseaux sociaux
- Création de la page
- Réglage des paramètres de page
- Loi handicap de 2005
- Animation de pages
- Marronnier marketing et thématiques de publication
- Mise en page d'éléments graphiques
- Création de gabarits de publication
- Outils de programmation
- Programmation des publications, stories, fonctionnalités
- Différents types de contenus: publication, story, vidéo, sondage,...
- Positionnement de la page et rédaction de la ligne éditoriale
- Codes de la communication en communauté virtuelle
- Paramétrage de la messagerie instantanée
- Publicité
- Outil d'analyse statistique et moyen d'analyse des retombées
- Rôle de la médiation sur les réseaux sociaux

### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Formation collective en présentiel

Individualisation des parcours au besoin

Apports méthodologiques

Application au projet

Accès au bureau virtuel BGE

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Un lien vers un profil créé sur un réseau social + un rapport + entretien dans le cadre d'un jury de certification

Cette certification enregistrée au répertoire spécifique n'ouvre pas droit à la possibilité d'une validation par bloc et n'a pas d'équivalence. Les débouchés : cette certification permet d'acquérir des compétences mobilisables pour la création et le pilotage d'une entreprise, mais plus largement sur les postes de dirigeants.



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET <u>Julie.benet@bge-aura.fr</u> 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous









## **ACCOMPAGNEMENT**

**Emergence** 

Anté-création

Post-création

### Bilan de compétences entrepreneuriales - BCE



### Objectifs de la formation

Définir et valider les compétences nécessaires à la réalisation d'un parcours

Définir une cartographie des axes de compétences, de ses expertises professionnelles ou personnelles directement transposables pour acquérir ou améliorer une posture entrepreneuriale

### **PROGRAMME**

3 sphères explorées: Projet professionnel, sphère professionnelle et sphère personnelle

SEQUENCE DE PRESENTATION: déroulé de la journée, objectifs à atteindre, document de synthèse, identification des attentes du

SEQUENCE D'AUTO-DIAGNOSTIC 360°: premier autodiagnostic sur les savoirs être et inventaire de personnalité , deuxième autodiagnostic sur les savoirs et les savoir-faire

SEQUENCE DE DEBRIEFING / SAVOIR-ETRE: cartographie des savoirêtre maitrisés et ceux importants au regard du projet entrepreneurial / Cartographie des savoir-être non-maitrisés et pourtant nécessaires au regard du projet entrepreneurial / identification des préférences personnelles

### **SEQUENCE DE DEBRIEFING / SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE:**

cartographie des savoirs maitrisés et ceux importants au regard du projet entrepreneurial / Cartographie des savoirs non-maitrisés et pourtant / Nécessaires au regard du projet entrepreneurial / identification des préférences professionnelles

SEQUENCE BILAN ET SYNTHESE: définition des freins, contraintes, priorités et feuille de route / définition d'une stratégie cohérente / définition d'une feuille de route et d'objectifs

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Test auto-diagnostic sur plateforme bce.bge.asso.fr

Résultats des tests via la plateforme et débriefing par le conseiller

Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel qui permet la complétude du passeport, ainsi que l'accès à BGE PRO pour la réalisation de son plan d'affaires.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Passeport « création-reprise d'entreprise »

taux de satisfaction process en cours



Tarif

Pris en charge pour le public énoncé ci-dessus



### **Financeurs**





Pour en savoir plus, contactez-nous! BGE AURA







### **Public**

Ayants-droit de Défense mobilité : militaires en reconversion dont militaires blessés, civils en situation de réorientation professionnelle hors des fonctions publiques, et les conjoints.

Conseillers référents en création d'entreprise du réseau d'accompagnement de Défense mobilité.



### Prérequis

Entretien avec le conseiller Défense Mobilité au préalable et transmission de la fiche d'entretien diagnostic rédigée par le conseiller Défense



### Durée de la formation

#### 7 heures



### Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année

### Délais d'accès:

Les demandes d'accompagnement doivent être faites auprès de son conseiller Défense mobilité



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous



### Accompagner créer sa réussite: Faire plus



### Objectifs de la formation

Valider l'adéquation profil-projet Elaborer un plan stratégique entrepreneurial Construire son plan d'affaires

### **PROGRAMME EN 10 PHASES**

1- POSITIONNEMENT: Rendez-vous individuel 1h30: diagnostic et contractualisation

2- L'OFFRE ET LE MODELE ECONOMIQUE : Rendez-vous individuel 1h30 : structuration de l'offre, modèle économique Canvas

3-L'ETUDE DE MARCHE: Collectif 3h30 - introduction à l'étude de marché, l'étude macro-économique et l'étude micro-économique

#### 4- TECHNIQUE DE COMMUNICATION ET STRATEGIES COMMERCIALES

Collectif 3h30 - stratégie de communication et stratégie commerciale

Workshop 3h30 - comment améliorer sa posture de négociation?

5-BILAN: entretien individuel 1h30 - validation des hypothèses et interrogation sur poursuite du parcours

#### 6- FAISABILITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE :

Collectif 3h30 et workshop 3h30 : le plan de financement, le compte de résultat, le plan de trésorerie, le suivi des performances de l'entreprise

7- POINT D'ETAPE: entretien individuel lh - Difficultés rencontrées / Etat d'avancement /Interrogations

8- LE CADRE JURIDIQUE ET VALIATION DU BGEPRO D'ETAPE: entretien individuel 1h30 - validation des parties renseignées dans BGE Pro et validation statut juridique

9- RETOUR VERS L'EMPLOI: atelier collectif 3h30 - organiser sa reconversion, argumentaire projet

10-BILAN FINAL: entretien individuel 1h30 - valorisation des compétences acquises / Livrable et Plan d'actions / Orientation vers les partenaires

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel et collectif en présentiel ou distanciel

Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel, ainsi que l'accès à BGE PRO pour la réalisation de son plan d'affaires.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Plan d'actions pour la poursuite du projet co-construit stagiaire et formateur

Suivi parcours à 1 mois et 3 mois

**Financeurs** 

Tarif

Pris en charge pour le public énoncé ci-dessus

87,8% taux de satisfaction 2023



### **Public**

Personnes relevant de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Jeunes de moins de 30 ans

Allocataires du RSA

Séniors demandeur d'emploi longue durée

Habitants QPV et ZRR



### Prérequis

Avoir un projet de créationreprise d'entreprise



Durée de la prestation

16 semaines maximum



### Dates et lieux de la prestation

Pise de rendez-vous sous 48h contact@bge-aura.fr sous réserve de remplir les critères d'éligibilité

Accompagnement réalisé tout au long de l'année

Puy-de-Dôme, Allier, Drôme, Ardèche, Haute-Loire, Loire et Rhône



### Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous













### **Incubatest par BGE Aura**







### Objectifs de la formation

Vérifier ses capacités et sa motivation en situation réelle d'activité

Apprendre son métier d'entrepreneur et continuer à se former sur les domaines clefs

Tester son activité dans un cadre légal et sécurisé

### **PROGRAMME**

### Un appui individuel:

Point sur les actions commerciales, de communications, de réseautage, de production, analyse du marché et des prix de vente

Cet appui est réalisé par un consultant référent. Si besoin de développer une compétence spécifique, un autre consultant peut prendre le relais.

Des formations récurrentes : commercial, communication, digital, développement personnel.

### Des formations ponctuelles

Intervenants extérieurs : banquier, avocat d'affaires, comptable, assureur, graphiste...

Thématiques possibles: Intelligence artificielle, optimiser ses outils de communications, présentations commerciales, l'information dans

Les Entrepreneurs à l'Essai peuvent créer leurs propres réunions par secteur d'activité ou autre.

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individuel

Des ateliers et formations collectives régulières, en présentiel et en visio.

Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel : Outils, annuaire, mise en relation, ainsi qu' accès à BGE Pro pour l'ajustement de son plan d'affaires.

Accès à la plateforme Evolbee : rédiger ses devis, factures et piloter son activité.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

1 programme d'appui établi tous les 6 mois : signé par l'entrepreneur et son conseiller référent.

1 rendez-vous individuel par mois

1 bilan réalisé à la fin du contrat CAPE, à date anniversaire

ou au moment de la sortie anticipée.



25€ TTC / mois + Commission en fonction du C.A. H.T

taux de satisfaction cours



Formations individuelles et collectives prises en charge par la Région + FSE + BGE AURA\*

\*Les coûts de cet accompagnement sur-mesure sont pris en charge par l'Union européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et BGE Aura

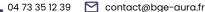














### **Public**

Être demandeur d'emploi

Ou salarié à temps partiel (90% maximum)

Ou toucher un minima social (RSA, ASS, etc.)



### Prérequis

Avoir un projet de création d'entreprise dont l'étude de faisabilité est débutée.

La prospection a débuté, elle est favorable et l'entrepreneur doit être proche de la facturation.

La responsabilité juridique doit pouvoir être supportée par la couveuse



### Durée de la prestation

Contrat CAPE d'une durée de 3 ans maximum (1 an renouvelable)



### Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année. Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura situées en Loire, Haute-Loire, Allier, Puy de

### Délais d'accès à la formation

Suite à validation de l'activité et du niveau d'avancement, intégration sous 14 jours.



### Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET Julie.benet@bge-aura.fr 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous



### Accompagnement postcréation Agefiph



### Objectifs de la formation

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez être accompagné pour mieux gérer votre entreprise?

#### **PROGRAMME**

- Appui au développement de la fonction commerciale
- Appui au développement des RH
- Pilotage
- **Financement**
- Mise en résegu

### MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- L'entrepreneur signe un plan d'actions co-construit avec lui. La fréquence des entretiens est déterminée en fonction des besoins de l'entrepreneur (aide dans la démarche commerciale, administratif, communication).
- Appui personnalisé périodique à tout moment.
- conseiller interlocuteur unique, est référent de la prestation.
- Le conseiller-formateur se déplace dans l'entreprise de l'entrepreneur quand cela est possible

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

1 bilan annuel est réalisé chaque année pendant 3 ans

- Celui-ci référence les actions entreprises, les difficultés, les chiffres importants (chiffres d'affaires, charges... prévus ou non).
- Ce bilan détaille les actions commerciales et les moyens mis en face.

satisfaction



Pris en charge pour les Travailleurs Handicapés



**Financeurs** 





### **Public**

Dirigeants d'entreprise en situation de handicap ayant bénéficié d'un accompagnement anté-création auprès de BGE



### Prérequis

Avoir créé une entreprise et été accompagné par BGE Aura



### Durée de la prestation

15 heures d'accompagnement sur 3 ans



### Dates et lieux de la prestation

- Dates fixées en fonction des besoins.
- L'entrepreneur sollicite son conseiller-formateur en direct.
- Accueil et accompagnement sur les antennes de BGE Aura situées dans **l'Allier et le Puy-de-Dôme**
- L'entrepreneur signe d'actions co-construit avec lui. La fréquence des entretiens est déterminée en fonction des besoins de l'entrepreneur (aide dans la démarche commerciale, administratif, communication).



### Formateur

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins



### Accessibilité

Référent handicap : Julie BENET <u>Julie.benet@bge-aura.fr</u> 04 73 35 12 39 Bâtiments et services accessibles à tous





### Nos offres de services

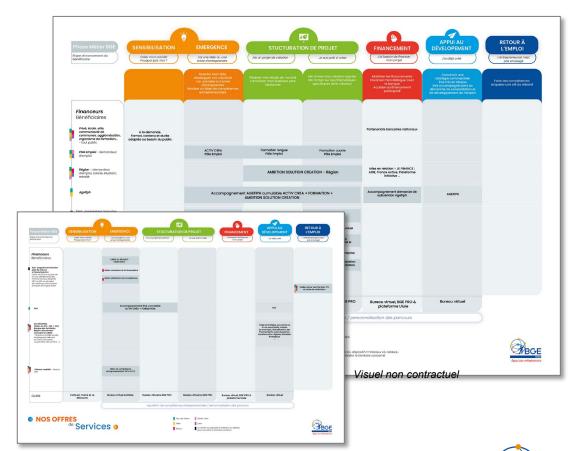
Nos offres de formation et d'accompagnement s'articulent autour des 4 bulles suivantes :



- Retrouvez notre cartographie actualisée:
  - Sur notre site internet : https://www.bge-aura.fr/retrouver-nos-solutions/
  - Sur votre espace en ligne MonBureauVirtuel, dans l'onglet Mes outils, en tapant : « cartographie » dans la barre de recherche
  - A l'accueil de votre antenne,
  - Auprès de conseiller-formateur
  - Ou par mail à contact@bge-aura.fr

La cartographie vous permet d'identifier les dispositifs mobilisables en fonction de vos besoins, de votre profil\* et de l'avancée de votre parcours. Sur cette cartographie sont également indiquées les modalités de financement.

\* Ex. de profil : jeunes de -30 ans, RSA, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, cadres, en reconversion professionnelle, associations...





### Règlement intérieur 1/3

#### • I - Préambule

Article 1 - Définition / Objet : BGE Aura, est un organisme de formation professionnelle indépendant. Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes formations organisées par BGE Aura, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : BGE Aura sera dénommée ci-après «organisme de formation». Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires ». Le directeur de la formation à BGE Aura sera ci-après dénommé « le responsable de la formation ».

### • II - Dispositions Générales

Article 2 - Le présent Règlement Intérieur est établi conformément aux articles :

- L.6352-3 à L6352-5 relatifs à l'obligation d'établir un règlement intérieur et décrivant son contenu,
- R.6352-3 à R.6352-8 relatifs aux droits disciplinaires et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail,
- R.6352-9 à R 6352-15 relatifs à la représentation des stagiaires. Il s'applique à toutes les personnes participantes à un accompagnement-formation organisé par Le règlement définit les règles BGE Aura. d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

### Article 3 – Administration

Toute formation est placée sous la responsabilité d'un responsable de formation, sous le suivi du pôle administratif. Les explications concernant la mise en œuvre pédagogique de la formation relèvent du Responsable de formation. Les informations concernant d'éventuels dysfonctionnements ou les réclamations sont à communiquer au pôle administratif. Si vous avez des réclamations, vous pouvez adresser vos messages à qualite@bge-aura.fr

### III - Champ d'application

Personnes concernées : Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par BGE Aura et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque staglaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par BGE Aura et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 5 - Lieu de la formation : La formation aura lieu soit dans les locaux de BGE Aura, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de BGE Aura, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

### · IV - Hygiène et sécurité

### Article 6 : Dispositions générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, en centre de formation comme en entreprise;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à

celle des autres en respectant les consignes générales et particulières, en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le nonrespect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires

### Article 7 - Tabac, boissons alcoolisées et drogues

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 8 - Lieux de restauration : Le ou les repas ne sont pas pris en charge par BGE Aura. Un espace pourra éventuellement être proposé aux stagiaires pour qu'ils puissent s'installer au moment de la pause déjeuner.

Article 9 - Accident : Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident et au responsable de formation. Conformément à l'article R. 962-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de

### Article 10 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.

Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 11 - Propreté et respect des locaux et du matériel Les locaux, le matériel et les outils pédagogiques mis à disposition doivent être respectés et rangés après leur utilisation. Leur détérioration volontaire entraînerait un remboursement immédiat. Des poubelles sont à votre disposition pour les déchets (papiers, emballages, chewinggum...). Il est demandé de laisser les lieux propres à la fin des

### Article 12 – RGPD

BGE Aura s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). BGE Aura est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative et pédagogique des formations. Ces données peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles : organismes institutionnels (rectorat, ministère de l'éducation nationale...), prestataires techniques ou financeurs formations.

Vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute information ou exercice de vos droits, vous pouvez contacter notre DPO: administratif@bge-aura.fr



### Règlement intérieur 2/3

#### · IV- Harcèlement

Article 13 - Harcèlement sexuel : Selon les dispositions des articles L.1153-1 et suivants du code du travail, mentionnés cidessous, aucun salarié ne doit subir des faits :

- Soit de harcèlement sexuel, constitués par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Article L 1153-1 du Code du travail : Les agissements de harcèlement de toute personne dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers sont interdits. Article L 1153-2 du Code du

travail: Aucun salarié, aucun candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des de harcèlement agissements

Article L1153-3 du code du travail : Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné des agissements de harcèlement sexuel ou pour les avoir relatés.

Article L1153-6 du code du travail : Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire.

### Article 14 - Harcèlement moral : Article 1152-1 du code du

travail : Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Article L1152-2 du code du travail : Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Article L1152-3 du code du travail : Toute rupture du contrat de travail intervenue en méconnaissance des dispositions des articles L. 1152 1 et L. 1152 2, toute disposition ou tout acte contraire

Article L 1152-5 du Code du travail : Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire.

Sanction pénale du harcèlement sexuel ou moral : Suivant l'article L.1155-2 du code du travail sont punis de 1 an

d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros les faits de discriminations commis à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel définis aux articles L.1152-2, L.1153-2 et L.1153-3 du présent code du travail.

La juridiction peut également ordonner, à titre de peine complémentaire, l'affichage du jugement, aux frais de la personne condamnée dans les conditions prévues à l'article 131-35 du Code pénal et son insertion intégrale ou par extraits, dans les journaux qu'elle désigne. Ces frais ne peuvent excéder le montant maximum de l'amende encourue.

Les textes des articles 222-33 (Harcèlement sexuel), 222-33-2 (harcèlement moral) et 222-33-2 (délit général de harcèlement moral) du Code pénal sont affichés dans le couloir des bureaux.

VI- Discipline générale et assiduité en formation

Article 15 - horaires de formation : Les formations se déroulent selon le planning et horaires transmis par le formateur. Ces horaires doivent être respectés. Le non respect de ces horaires peut entrainer des sanctions.

Article 16 - Absences, retards ou départs anticipés : En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe le financeur (employeur, administration, Fongecif, France Travail, ...) de cet événement. cas échéant Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération.

Article 17 - Formalisme attaché au suivi de la formation Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

### Article 18 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de

### Article 19 - Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme de formation en tenue décente.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Toute violence physique ou verbale, seront

Afin de n'apporter aucune nuisance aux habitants du voisinage, les utilisateurs des locaux sont tenus à la plus grande discrétion et au respect des espaces communs tant sur le plan de la propreté que sur le plan sonore.



### Règlement intérieur 3/3

### Article 20 - Mesures disciplinaires

#### Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- exclusion temporaire de la formation;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise l'organisme financeur ou l'employeur du salarié stagiaire.

### Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Convocation pour un entretien Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

### Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.



### **BGE Aura**



29 lieux d'accueil



3600
entrepreneurs
accompagnés /
formés chaque année



salariés

### LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Puy-de-Dôme I Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Ambert, Issoire
Allier I Vichy, Moulins, Montluçon

Haute-Loire | Brioude, Yssingeaux, le Puy-en-Velay

Loire | Saint-Etienne, Roanne, Montbrison, Saint-Chamond, Firminy

**Rhône I** Lyon 03, Lyon 09, Brignais, L'Arbresle, Givors, Belleville-en-Beaujolais, Neuville-sur-Saône, Vénissieux

Drôme I Valence, Albon, Die, Crest

Ardèche I Le Cheylard

contact@bge-aura.fr

04 73 35 12 39

www.bge-aura.fr

